



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/536

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Concession du parc de stationnement des Grands Hommes. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, vous avez délégué à la SNC Parking des Grands Hommes, une société d'Indigo, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Un élargissement de la compétence parc de stationnement depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 devenue « Parcs et Aires de stationnement » a affirmé la compétence de la Métropole en la matière, codifiée à l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte de métropolisation, la Ville de Bordeaux a acté, par délibération n°D-2015/299 du 15 juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole de la propriété et de la convention relatives au parc de stationnement des Grands Hommes.

En conséquence, l'avenant 9 à la Convention formalise la substitution de la Métropole de Bordeaux à la Ville de Bordeaux au sein du contrat de délégation, approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 25 septembre 2015, avec prise d'effet au 1er janvier 2016.

La Loi Consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure. En effet, l'article 113-7 de la loi prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ». Ainsi, l'avenant n°10 au contrat de concession met en œuvre la tarification au quart d'heure, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015, avec prise d'effet au 1er janvier 2016.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux en sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par une personne assistée de 4 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de Secteur et du Directeur Régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par Indigo à Bordeaux.

Les services fonctionnels du siège, basés à La Défense, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire payante est en baisse de 3,6% par rapport à 2014 (262 770 visiteurs en 2015 contre 272 471 sur 2014). Parallèlement, le nombre de visiteurs ayant bénéficié d'une gratuité horaire a baissé de 3,5% (49 334 visiteurs en 2015 contre 51 098 sur 2014). Le ticket moyen horaire s'élève à 5,6 euros TTC en 2015, soit une légère augmentation de 1,8% par rapport à 2014.

Sur la même période, le nombre d'abonnements facturés est stable car fait apparaître une moyenne de 238 abonnés en 2015 contre 238 également en 2014.

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant l'accueil des clients.

Le parking des Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable :

- La plate-forme des services Indigo (prêt de parapluie, service accompagnement, kiosque de presse, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage...);
- L'accueil des personnes à mobilité réduite (10 places réservées);
- Le parking est relié au Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) de Indigo depuis le mois de décembre 2013. Ce centre peut reprendre momentanément la gestion à distance du parking et l'assistance des clients via le réseau d'interphonie;
- Des moyens de paiement innovants (carte Total GR, Télépéage par badge Liber'T...);
- Un site internet et une application « Park Indigo » sur Iphone et Android;
- Une station de lavage destinée aux usagers du parking.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- Indigo a participé au « Printemps des Poètes » autour du thème de l'insurrection poétique, du 7 au 22 mars 2015. Cette opération a consisté à habiller le parc de poésie.
- Partenariat avec les principaux hôtels de centre-ville depuis août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon leur durée de séjour. Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté un grand succès auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de leurs clients (10 449 clients en 2015 contre 8 146 en 2014).

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau -1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires ayant conservé sur eux leurs titres de stationnement.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO et des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats adaptés. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle. Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques d'Indigo.

5. Les principaux travaux réalisés en 2015

- Réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (redistribution des places de stationnement PMR à proximité des ascenseurs et réfection de la peinture, aménagement de la banque d'accueil et de la rampe d'accès);
- Travaux relatifs à des éléments sécuritaires : groupe électrogène, entretien des portes coupe-feu, suppression des locaux d'accueil.

6. Les travaux prévus en 2016

- Installation de deux bornes de rechargement pour véhicule électrique,

- Installation d'un nouveau système de vidéo surveillance du site comprenant 20 caméras haute définition, 2 stockeurs numériques et un nouvel écran de contrôle, ces travaux ayant pour objectif d'améliorer la sécurité globale de l'ouvrage.

7. Les recettes collectées en 2015

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré une recette globale collectée de 2 023 940 euros TTC en 2015, en baisse de 0,7% par rapport à l'exercice 2014 (2 037 898 euros TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En € TTC	2015	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 473	1 494	1 440	-1,4%
	585	593	638	
Chiffre d'affaires abonnés	331 653	320 972	293 466	3,3%
Chiffre d'affaires divers	218 702	222 333	146 387	-1,6%
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	2 023 940	2 037 898	1 880 491	-0,7%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

La baisse de 0,7% de la recette globale collectée en 2015 résulte principalement de la combinaison des 3 effets suivants :

- Un chiffre d'affaires horaire en baisse de 1,4%, avec une baisse de 3,6% du nombre de sorties horaires payantes sur 2015, une absence de modification de la grille tarifaire du parking depuis le 01/03/2011 et une légère hausse du ticket moyen horaire (+1,8%) ;
- Un chiffre d'affaires abonnés en hausse de 3,3%, avec une augmentation de 0,1% du nombre d'abonnements facturés sur 2015 ;
- Un chiffre d'affaires « divers » en baisse de 1,6%. Sont principalement enregistrés dans cette catégorie de recettes diverses :
 - Le tarif attractif « nuit », qui continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville ;
 - Des tarifs préférentiels, tels que ceux mis en œuvre dès août 2012 avec les principaux hôtels de centre-ville et ayant remporté un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients sur l'année 2015 ;
 - Le « paiement par carte à décompte rechargeable », mis en place pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles et leur permettant de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

On notera que ces recettes diverses sont majoritairement comptabilisées en « chiffre d'affaires horaire » dans le compte de résultat de la délégation de service public présenté ci-après, de sorte que le chiffre d'affaires horaire y apparaît en baisse de 1,9% et le « chiffre d'affaires annexe » en baisse de 10,7%.

8. Les comptes de la délégation

En K€ HT	2015	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 398	1 425	1 312	-1,9%
Chiffre d'affaires abonnés	274	265	245	3,5%

Chiffre d'affaires annexe	54	60	62	-10,7%
Total chiffre d'affaires	1 725	1 750	1 619	-1,4%
Autres Produits	9	9	9	4,6%
Total produits d'exploitation	1 735	1 759	1 628	-1,4%
Frais de personnel	-267	-268	-272	-0,5%
Entretien - Maintenance	-28	-36	-31	-23,4%
Fluides	-35	-38	-40	-7,1%
Frais de télécommunication	-5	-4	-4	14,1%
Frais administratifs et commerciaux	-14	-17	-18	-15,7%
Assurances	-13	-9	-13	39,8%
Charges de copropriété	-34	-44	-42	-23,4%
Impôts & taxes	-103	-100	-99	3,1%
Charges courantes et de gros entretien	-2	-1	-2	95,7%
Frais généraux siège et région (9% du CA)	-152	-157	-143	-3,2%
Total charges d'exploitation	-652	-674	-664	-3,3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	1 083	1 085	964	-0,2%
Amortissements et provisions d'exploitation	-245	-236	-224	3,6%
Résultat d'exploitation (EBIT)	839	849	740	-1,2%
Frais financiers	-87	-90	-86	-3,4%
Résultat Net avant impôt du Parc des GH	752	759	654	-1,0%

Tab. 2 – Compte de résultat de la délégation de service public

Compte-tenu de la baisse de 1,4% du chiffre d'affaires HT et de la baisse des charges d'exploitation (- 3,3%), l'EBE diminue très légèrement de -0,2% en 2015.

On notera qu'à l'instar de l'exercice 2014, l'affectation 2015 des frais de structure du groupe Indigo correspond à 9% du chiffre d'affaires.

La méthode de calcul des frais financiers affectés au compte de résultat de la délégation de service public est la suivante : multiplication du coût des capitaux engagés par le Groupe Indigo (en fonds propres et en dettes) par le montant de valeur nette comptable des immobilisations concédées. Ainsi, pour le calcul des frais financiers de l'exercice 2015, il est appliqué un taux de 5,5% à la valeur nette comptable des immobilisations concédées au 31/12/2014 (1,5 millions d'euros)

Pour mémoire et conformément aux termes du traité de concession du 14 juin 1988, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville depuis 2005, mais continue de payer la redevance annuelle pour occupation du domaine public (152 euros HT) durant toute la durée de la concession (33 ans).

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse le compte-rendu d'activité 2015 du délégataire. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

COMPTE TENU DE LEUR VOLUME LES
ANNEXES DE CE RAPPORT SONT JOINTES A
PART AU PRESENT ENVOI